

# Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport de l'Eure

Ref : 2023-1373351

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique de Normandie  
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport de Normandie IA-DASEN de l'Eure

## Localisation

rue Georges Chauvin – 27 000  
EVREUX

**Domaine :** Direction et pilotage des politiques publiques

**Date limite de candidature :** 06/11/2023

<b>Nature de l'emploi</b> Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		<b>Expérience souhaitée</b> Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	<b>Catégorie</b> Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	<b>Management</b> Oui	<b>Télétravail possible</b> Non renseigné

## Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité directe du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN),

le conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports occupe les fonctions de chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

A ce titre, il :

- participe au sein de l'équipe de direction à la définition des orientations du service et au suivi de son activité ; en particulier il recherche toutes les complémentarités et synergies avec les autres politiques publiques portées par la DSDEN dans une logique de continuité éducative ;
- met en œuvre les politiques publiques dans le champ de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- définit, met en œuvre et suit les plans de contrôle du service dans son champ de compétences ainsi que les mesures de police administrative ;
- représente la DASEN, à la demande de celle-ci, auprès du préfet de département qui a une autorité fonctionnelle sur le SDJES et des partenaires institutionnels (mouvement associatif départemental, mouvement sportif, associations de jeunesse et d'éducation populaire, collectivités locales, direction départementale à l'emploi, au travail et aux solidarités, caisse d'allocation familiale, etc.) ;
- est l'interlocuteur privilégié du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui assure la coordination de ces politiques publiques à l'échelle de la région.
- anime les travaux du comité de pilotage départemental inter institutionnel de la démarche du projet éducatif social local (PESL) ;
- assure la mission de délégué départemental à la vie associative (D.D.V.A.)

## **Profil recherché**

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles.

Connaissances de l'environnement administratif, institutionnel et politique, capacités d'animation d'équipe, de conduite de projets, aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, sens de la négociation, esprit d'initiative, capacité de représentation et aisance orale sont également indispensables.

Il aura à organiser le déménagement du service dans les prochains mois.

## **À propos de l'offre**

### **Informations complémentaires**

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié.

Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est la DASEN de l'Eure. Les dossiers de candidature, constitués d'un *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique et uniquement par courriel, à:

- DRAJES, rectorat de région académique, DSDEN 27 : drajes@ac-normandie.fr, dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr et : dsden27-cabinet@ac-normandie.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

et au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :

de1-2candidature@education.gouv.fr

## **Conditions particulières d'exercice**

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

## **Fondement juridique**

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services

déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État  
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

## **Avis de vacance au JO**

Sans objet

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/01/2024

## **Métier de référence**

Cadre dirigeant d'un service territorial

## **Qui sommes nous ?**

Sous l'autorité de la Rectrice de région académique, les équipes de la DSDEN mettent en œuvre la politique nationale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports déclinée dans le projet académique.

L'équipe de direction des services départementaux compte, sous l'autorité de l'IA-DASEN, Le secrétaire général, l'adjointe à la DASEN chargé du 1er degré, l'IEN IO, l'IEN ASH, le chef du SDJES et la cheffe de cabinet.

Les services de la DSDEN, composés de 85 agents, sous l'autorité du secrétaire général gèrent l'ensemble des dossiers dont ils ont la charge parmi lesquels :

- Gestion des moyens 1er et 2nd degrés
- Gestion des personnels 1er degré public
- Scolarité des élèves (affectation, suivi, orientation, partenariats)
- Gestion de l'école inclusive en lien avec les 11 circonscriptions du 1er degré, les 55 collèges et 17 lycées généraux, technologiques et professionnels.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DSDEN de l'Eure est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. A ce titre, il assure le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et met en œuvre dans le département les politiques relatives :

1° Au service civique, à la réserve civique et au service national universel. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique et au préfet de département, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public ;

2° A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport. Il apporte son concours, le cas échéant, au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;

3° A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;

4° A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

5° Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ; à ce titre, il assure le secrétariat du collège départemental consultatif mentionné à l'article 7 du décret du 8 juin 2018 susvisé.

Le SDJES compte 11 agents.